



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du 9 octobre 2018 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Tom Broad, Yvan Labelle et Denis Gignac

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

10-294-18 Ouverture de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 octobre 2018. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

10-295-18 Ordre du jour

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Tom Broad

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous :

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 10-294-18 Ouverture de la séance
10-295-18 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 10-296-18 Adoption de procès-verbaux

4. Sécurité publique

- 10-297-18 Octroi de contrat – Fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la Patrouille municipale de la Ville
10-298-18 Demande de fermeture de rue – Activité «Cours-Dons» de l'école du Bout-de-l'Isle

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 10-299-18 PIIA – 3 rue Perrault
10-300-18 PIIA – 130 rue Sainte-Anne
10-301-18 PIIA – 21025 Route Transcanadienne

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 10-302-18 Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville

- 7.2. Conclusion de contrats

- 10-303-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance pour des travaux de réfection des rues Du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)

- 10-304-18 Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du Plan d'intervention 2019-2023 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie

- 10-305-18 Octroi de contrat – Resurfaçage du stationnement Larry-Moquin

- 7.3. Acceptation de plans

7.4. Réception de travaux

- 10-306-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection du château d'eau
- 10-307-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de resurfaçage sur les rues Saint-Pierre (de Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (du Collège à Sainte-Anne)

7.5. Autres sujets

8. Environnement

9. Développement économique et touristique

10. Finances

10.1. dons / promotions / aides financières

10.2. Autres sujets

- 10-308-18 Adoption des comptes
- 10-309-18 Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour trois véhicules usagés appartenant à la municipalité

11. Administration et greffe

11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats

- 10-310-18 Autorisation au Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges de soumettre le calendrier de conservation modifié pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAAnQ)

11.2. Opérations Immobilières

11.3. Autres sujets

- 10-311-18 Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
- 10-312-18 Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville

12. Ressources humaines

12.1. Contrats et ententes

12.2. Autres sujets

- 10-313-18 Adoption de la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail

13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements

- 10-314-18 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 702-5 modifiant le règlement numéro 702-3 relativement à l'administration des finances
- 10-315-18 Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 747-2 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
- 10-316-18 Avis de motion du règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105
- 10-317-18 Adoption du projet de règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105
- 10-318-18 Avis de motion du règlement numéro 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale
- 10-319-18 Adoption du projet de règlement 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale
- 10-320-18 Adoption du règlement numéro 786-1 modifiant le règlement omnibus afin d'abroger plusieurs règlements désuets

14. Dépôt de documents**15. Levée de la séance**

- 10-321-18 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 3 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 42 se résument comme suit :

• Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Souhaite obtenir plus de détails sur la nature des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville; quel est le budget alloué; pourquoi l'estimation est-elle plus élevée que le montant prévu au PTI; • Est-ce que le conseil a légiféré sur le cannabis et quel est le numéro de règlement; • Qu'est-ce que ça veut dire « fourniture d'un service d'une agence de sécurité »; pourquoi retenir les services d'une agence; est-ce que les patrouilleurs sont des employés de la Ville; • Pourquoi la compagnie CIMA+ a-t-elle effectué des relevés au Carrefour en T; • Le conseil a un devoir moral de reprendre la consultation publique du 3

	octobre dernier puisqu'aucun citoyen ne s'est présenté.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> Souhaite porter plainte contre la personne responsable des approvisionnements à la Ville; indique que l'appel d'offres pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité aurait dû être un appel d'offres basé sur des critères qualitatifs au lieu de la règle du plus bas soumissionnaire conforme, il cite la Ville de Montréal à titre d'exemple et dépose un document auprès du directeur général.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

10-296-18 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé le document suivant :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2018;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le procès-verbal ci-dessus mentionné et préparé par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10-297-18 Octroi de contrat – Fourniture d'un service d'agence de sécurité pour la Patrouille municipale de la Ville

ATTENDU QUE le contrat de fourniture de service d'agence de sécurité prend fin le 31 décembre 2018 ;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 31 août 2018;

ATTENDU la recommandation du Superviseur à la Patrouille municipale à l'effet d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, le *Groupe Alfid*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat de fourniture de service d'agence de sécurité pour la Patrouille municipale pour l'année 2019 plus trois années d'option (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022) au *Groupe Alfid* pour un montant total de 228 489,33 \$, taxes incluses pour l'année 2019.

Sous réserve d'approbation des crédits nécessaires au budget 2019, d'autoriser une dépense maximale de 228 489,33 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire 02-290-00-451 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

**10-298-18 Demande de fermeture de rue –
Activité «Cours-Dons» de l'école
du Bout-de-l'Isle**

ATTENDU l'activité Cours-Dons de l'école du Bout-de-l'Isle se tiendra le 11 octobre en matinée (de 8 h à 11 h 30) et sera remis au 12 octobre en cas de pluie;

ATTENDU QUE la course à pied se tiendra sur la rue Vallée;

ATTENDU la demande de l'école du Bout-de-l'Isle afin d'obtenir le soutien de la Patrouille municipale pour la sécurité des enfants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser la fermeture de la rue Vallée en matinée du 11 octobre 2018, remis au 12 octobre 2018 en cas de pluie, afin de permettre la tenue de l'activité «Cours-Dons» par l'école du Bout-de-l'Isle ainsi que le soutien de la Patrouille municipale lors de l'évènement.

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6. URBANISME

**6.1. DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET
DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN
D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE (PIIA)**

10-299-18 PIIA – 3 rue Perrault

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 3, rue Perrault a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer la porte principale et les fenêtres sur la façade principale du bâtiment;

ATTENDU QUE la porte principale sera remplacée par une porte de même dimension de couleur rouge et les fenêtres seront remplacées par des fenêtres à battants de même dimension sans carreaux à l'étage et celles du rez-de-chaussée par des fenêtres à battants à trois volets égaux;

ATTENDU QUE les fenêtres situées au rez-de-chaussée devront être similaires à celles existantes de manière à ce que la largeur du panneau central des fenêtres respecte la même largeur

3655

que les lucarnes à l'étage afin de respecter la symétrie avec celles-ci;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 8 août 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 3, rue Perrault, sous réserve d'élargir le panneau central des fenêtres proposées au rez-de-chaussée de manière à respecter une largeur similaire et une symétrie avec les lucarnes situées à l'étage;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 8 août 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 3, rue Perrault pour le permis de rénovation permettant le remplacement de la porte principale par une porte rouge de dimension similaire et les fenêtres situées en façade principale telle qu'illustrées dans le document de présentation, à la condition d'élargir le panneau central des fenêtres proposées au rez-de-chaussée de manière à respecter une largeur similaire et une symétrie avec les lucarnes situées à l'étage.

Adoptée à l'unanimité.

10-300-18 PIIA – 130 rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE la propriétaire du bâtiment situé au 130, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation afin d'ajouter un escalier en bois à la terrasse commerciale située en arrière du bâtiment;

ATTENDU QUE l'escalier proposé serait situé à l'intérieur des limites du terrain;

ATTENDU QUE la couleur ou la teinture de l'escalier ainsi que le style des barreaux de la rampe de l'escalier doivent être de même finition que la finition de la terrasse existante et de son garde-corps;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 8 août 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour l'immeuble situé au 130, rue Sainte-Anne, sous réserve que la couleur ou la teinture de l'escalier ainsi que le style des barreaux de la rampe de l'escalier soient la même finition que la finition de la terrasse existante et de son garde-corps ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation du CCU datée du 8 août 2018.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 130, rue Sainte-Anne pour le permis de rénovation permettant d'ajouter un escalier à la terrasse existante à la condition que la couleur ou la teinture de l'escalier ainsi que le style des barreaux de la rampe de l'escalier soient de même finition que la finition de la terrasse existante et de son garde-corps.

Adoptée à l'unanimité.

10-301-18 PIIA – 21025 Route Transcanadienne

ATTENDU QUE l'entreprise MDA a déposé une demande de permis afin de remplacer deux enseignes existantes afin de refléter son nouveau logo corporatif;

ATTENDQUE les enseignes proposées respectent les critères d'intégration exprimés par le règlement sur les PIIA;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 12 septembre 2018 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA pour le projet de remplacement de deux enseignes comme illustré dans le document de présentation préparé par Enseignes Plus, portant le numéro de référence 004-24082018, daté du 24 août 2018;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 12 septembre 2018.

D'approuver la demande PIIA pour le 21025, Route Transcanadienne pour le projet de remplacement de deux enseignes tel qu'illustré dans le document de présentation préparé par Enseignes Plus, portant le numéro de référence 004-24082018, daté du 24 août 2018.

Adoptée à l'unanimité.

6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

10-302-18	Autorisation de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville
------------------	---

ATTENDU QUE la Ville souhaite procéder à des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville;

ATTENDU QUE des crédits ont été alloués pour effectuer ces travaux au PTI 2018-2019-2020;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de rénovation uniquement de l'intérieur de l'Hôtel de Ville et excluant le mobilier.

Adoptée à l'unanimité.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

10-303-18	Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie plans, devis et surveillance pour des travaux de réfection des rues Du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier)
------------------	--

ATTENDU la résolution 08-249-18 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 29 août 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour plans, devis et surveillance pour des travaux de réfection des rues Du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Tom Broad

D'octroyer le contrat de services professionnels d'une firme d'ingénierie pour plans, devis et surveillance dans le cadre de travaux de réfection des rues Du

Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier) à la firme *Stantec-Expert Conseil Ltée* pour un montant total de 74 848,73 \$, taxes incluses.

D'autoriser la firme d'ingénieurs *Stantec-Experts Conseil Ltée* à présenter au MDDELCC une demande d'autorisation en vertu des articles 22 et 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le cas échéant, pour des travaux de réfection des rues Du Collège (de Sainte-Anne à Christie) et Pacifique (d'Elmo-Deslauriers à Grier).

D'autoriser une dépense maximale de 74 848,73 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 802.

Adoptée à l'unanimité.

10-304-18	Octroi de contrat – Services professionnels d'ingénierie pour la réalisation du Plan d'intervention 2019-2023 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie
------------------	--

ATTENDU QUE lorsque la Ville se dote d'un plan d'intervention, celle-ci peut bénéficier des subventions gouvernementales offertes pour la réfection des infrastructures;

ATTENDU la résolution 05-146-18 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE les soumissions suivant l'appel d'offres sur invitation ont été reçues à l'Hôtel de Ville le 24 août 2018;

ATTENDU QUE le comité de sélection a évalué les offres et recommande d'octroyer le contrat pour les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réalisation du Plan d'intervention 2019-2023 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie à la firme ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Tom Broad
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat de services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réalisation du Plan d'intervention 2019-2023 pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et de voirie à la firme *AquaData* pour un montant total de 30 369,50 \$, taxes incluses.

D'autoriser une dépense maximale nette de 27 731,40 \$, à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité.

10-305-18	Octroi de contrat – Resurfacement du stationnement Larry-Moquin
------------------	--

ATTENDU la résolution 09-268-18 autorisant l'administration municipale à procéder à un appel d'offres sur invitation;

ATTENDU QUE la soumission suivant l'appel d'offres sur invitation a été reçue à l'Hôtel de Ville le 19 septembre 2018;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur municipal et développement durable à l'effet d'octroyer le contrat au seul soumissionnaire conforme, la compagnie *Les Pavages Théorêt inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat de resurfaçage du stationnement Larry-Moquin à la compagnie *Les Pavages Théorêt inc.* pour un montant total de 86 591,12 \$, taxes incluses, sous réserve de l'obtention des autorisations du Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), s'il y a lieu.

D'autoriser une dépense maximale de 86 591,12 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

10-306-18 Décompte progressif numéro 2 – Travaux de réfection du château d'eau

ATTENDU la résolution 05-168-18 autorisant les travaux de réfection du château d'eau;

ATTENDU la recommandation de monsieur Frédéric Marquis, ingénieur de la firme *WSP*, datée du 17 septembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à l'entreprise *Groupe Diamantex*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation de la firme *WSP*, datée du 17 septembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 2 à *Groupe Diamantex* relativement à des travaux de réfection du château d'eau.

D'autoriser le paiement de la somme de 148 457,96 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

10-307-18 Décompte progressif numéro 1 – Travaux de resurfaçage sur les rues Saint-Pierre (de Sainte-Anne à Saint-Jacques) et Christie (du Collège à Sainte-Anne)
--

ATTENDU la résolution 07-233-18 autorisant les travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie;

ATTENDU la recommandation de monsieur Jean-Benoit Cayouette, ingénieur de la firme *Génipur*, datée du 26 septembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'entériner la recommandation de la firme *Génipur*, datée du 26 septembre 2018, quant au paiement du décompte progressif numéro 1 à *Les Entreprises Canbec Construction inc.* relativement à des travaux de resurfaçage des rues Saint-Pierre et Christie.

D'autoriser le paiement de la somme de 153 277,29 \$, taxes incluses, à même le règlement d'emprunt numéro 804.

Adoptée à l'unanimité.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10.2. AUTRES SUJETS

10-308-18 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

3661

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 9 octobre 2018;	<u>599 114,33 \$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2018;	<u>249 754,24 \$</u>
Total :	<u>848 868,57 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 21 septembre 2018	<u>221 403,44 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

10-309-18 Autorisation de procéder à une vente par soumission publique pour trois véhicules usagés appartenant à la municipalité

ATTENDU QUE la Ville désire se départir de trois véhicules usagés;

ATTENDU QUE le *Code civil du Québec* prévoit que l'administrateur des biens doit être expressément autorisé par le bénéficiaire avant de se porter partie à un contrat de vente;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'autoriser l'administration municipale à procéder à une vente par soumission publique de trois véhicules appartenant à la municipalité, tel qu'identifié à la liste en annexe « A » à la présente.

De spécifier dans l'avis de vente que la Ville se réserve le droit de refuser le prix offert par le plus offrant si ce prix ne rencontre pas la cible minimale que la Ville s'était fixée.

Adoptée à l'unanimité

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE MANDATS

10-310-18 Autorisation au Centre d'Archives de Vaudreuil-Soulanges de soumettre le calendrier de conservation modifié pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., c. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

ATTENDU QU' en vertu du 3^e alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE le règlement de délégation de pouvoirs de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Yvan Labelle

D'autoriser les archivistes, Julie Bellefeuille et/ou Karine Foisy, du Centre d'archives du Vaudreuil-Soulanges à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

Adoptée à l'unanimité.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS

10-311-18	Demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés
------------------	--

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 24 novembre 2018 au Centre Harpell;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

3663

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de vendre des boissons alcoolisées lors de la Fête de Noël des employés le 24 novembre 2018 au Centre Harpell.

D'autoriser la Greffière de la Ville, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

10-312-18	Demande de permis de réunions auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville
------------------	---

ATTENDU la nécessité de procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 20 décembre 2018;

ATTENDU la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

De procéder à une demande de permis de réunion auprès de la Régie des Alcools, des courses et des jeux du Québec afin de servir des boissons alcoolisées lors de la rencontre semestrielle des employés de la Ville le 20 décembre 2018.

D'autoriser la greffière, Me Catherine Adam, à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tout document donnant effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. CONTRATS ET ENTENTES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2 AUTRES SUJETS

10-313-18	Adoption de la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail
------------------	---

ATTENDU QUE la légalisation du cannabis aura lieu le 17 octobre 2018 et il est primordial pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

d'adopter une nouvelle politique afin de prévoir les impacts futurs de cette légalisation dans le milieu de travail;

ATTENDU QUE l'ancienne politique ne reflète pas les réalités d'aujourd'hui et la Ville se doit ainsi de l'abroger et de la remplacer par la présente;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue considère qu'il est essentiel de fournir un environnement de travail sain et sécuritaire à ses employés;

ATTENDU QUE comme employeur, elle s'assure de prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé, la sécurité et l'intégrité physique de ses employés, tout en respectant leur droit à la protection de la vie privée, en conformité avec la *Charte des droits et libertés de la personne* et le *Code civil du Québec*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Yvan Labelle
Appuyé par Tom Broad

D'adopter la politique relative à l'usage d'alcool, de drogues et de médicaments dans le milieu de travail jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

10-314-18	Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 702-5 modifiant le règlement numéro 702-3 relativement à l'administration des finances
------------------	---

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, dépose le projet de règlement numéro 702-5 et donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement concernant la délégation de pouvoirs du conseil aux fonctionnaires et employés de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et remplaçant le règlement 702 afin d'autoriser le directeur général à approuver les pièces justificatives lors d'un remboursement de dépenses des élus.

10-315-18	Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 747-2 modifiant le règlement numéro 747 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
------------------	--

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion et présente le projet de règlement numéro 747-2. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'introduire l'interdiction

aux cadres de direction d'occuper un emploi d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale dans les 12 mois suivant la fin de son emploi de telle sorte qu'il en tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre d'employé de la Ville.

10-316-18 Avis de motion du règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 533-72 modifiant le règlement de zonage numéro 533 afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105.

10-317-18 Adoption du projet de règlement numéro 533-72 modifiant le règlement numéro 533 de zonage afin d'ajouter une nouvelle zone et d'introduire des dispositions particulières applicables à la zone H-105

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 533, intitulé « Règlement de zonage de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE le patrimoine bâti dans la zone H-78 est divisé entre des immeubles à logement multiples et des maisons unifamiliales;

ATTENDU QU' il y a lieu de diviser la zone H-78 en deux zones afin de prévoir des dispositions particulières applicables à la zone nouvellement créée;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné par Madame le maire, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 24 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Yvan Labelle

3666

D'adopter le projet de règlement numéro 533-72 dont copie est jointe en annexe «C».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 24 octobre 2018 à 18 h au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

10-318-18 Avis de motion du règlement numéro 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, je soussignée, Paola Hawa, maire, donne avis de motion. En effet, lors d'une prochaine séance, le Conseil adoptera le règlement numéro 535-15 modifiant le règlement de lotissement numéro 535 afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale.

10-319-18 Adoption du projet de règlement 535-15 modifiant le règlement numéro 535 relatif au lotissement afin d'introduire des exceptions à l'obligation de contribuer pour fins de parcs lors d'opération cadastrale

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté un règlement portant le numéro 535, intitulé « Règlement de lotissement de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue »;

ATTENDU QUE la Ville souhaite municipaliser la rue privée Elmo-Deslauriers;

ATTENDU QU' un avis de motion de ce règlement est donné par madame le maire, lors de la séance ordinaire du 9 octobre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation sera tenue le 24 octobre 2018, au cours de laquelle les personnes et organismes auront l'occasion de s'exprimer conformément à la loi;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le projet de règlement numéro 535-15 dont copie est jointe en annexe «D».

De fixer l'assemblée de consultation publique le 24 octobre 2018 à 18 h 15 au Centre Harpell.

Adoptée à l'unanimité.

10-320-18 Adoption du règlement numéro 786-1 modifiant le règlement omnibus afin d'abroger plusieurs règlements désuets
--

ATTENDU QUE le Service du greffe a répertorié tous les règlements adoptés depuis la constitution de la Ville en 1878;

ATTENDU QUE plusieurs règlements sont toujours en vigueur, malgré le fait qu'ils sont désuets en ce qu'ils n'ont pas fait l'objet d'une modification ou d'une abrogation suite aux nombreuses modifications apportées aux lois provinciales qui prévoient les compétences municipales;

ATTENDU QUE les règles édictées dans certains de ces anciens règlements ont été reprises dans les règlements adoptés récemment;

ATTENDU QU' il y a lieu de les abroger afin d'éviter la superposition de règles désuètes et de règles contemporaines;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par le maire lors de la séance ordinaire du 10 septembre 2018, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter le règlement numéro 786-1 dont copie est jointe en annexe «E».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 10 septembre 2018 au 9 octobre 2018;
- Liste des commandes du 1^{er} septembre 2018 au 30 septembre 2018;
- Procès-verbal de correction de la résolution 09-266-18 et résolution corrigée;
- Procès-verbal de consultation publique du 3 octobre 2018;

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

10-321-18 Levée de la séance

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Denis Gignac

De lever la présente séance ordinaire. Il est 19 h 59.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

*L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont
conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro
0220-100-12559*